



SÉANCE PLÉNIÈRE DU 31/05/2018

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au BMO n° 49 du 26 juin 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Valérie Alonzo, M. Jean-Marc Blanchecotte, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Serge Colas, M. Yves Contassot, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Claire Germain, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M. Claude Mignot, M. Jean-Louis Missika, M. Olivier de Monicault, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Géraldine Texier-Rideau.

EXCUSÉS

M^{me} Dominique Alba, M. Thierry Hodent, M^{me} Véronique Levieux, M. Guillaume Nahon.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 31/05/2018

ORDRE DU JOUR

Hommage à Pierre Casselle par Bernard Gaudillère

COMMUNICATION

PERMIS

29, rue de Buci (06° arr.).	/
55, rue de Charonne et 2, passage Charles Dallery (11e arr.).	10
38, rue d'Auteuil (16e arr.)	12

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

1, place du parvis Notre-Dame (04º arr.)	14
6o, rue Jouffroy d'Abbans (17e arr.)	19
25, rue Saint-Denis (o1 ^{er} arr.)	21
5, rue Mouffetard et 72, rue du Cardinal-Lemoine (o5 ^e arr.)	23

SIGNALEMENTS

rue de la Huchette (05° arr.)	25
rue Grégoire de Tours (o6º arr.)	27
ı, rue de Milan (og ^e arr.)	29

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE VŒU

10 avenue du Rel-Air (12e arr)			
10 21/20112 dii Rai-Air (12° 2rr)			

Couverture : Jean-Antoine Le Chevalier Alavoine (1776-1834). « Projet de la fontaine de l'éléphant, place de la Bastille » (détail), aquarelle sur papier, Paris, musée Carnavalet (© Musée Carnavalet / Roger-Viollet).

2 COMMISSION DU VIEUX PARIS - SÉANCE PLÉNIÈRE DU 31/05/2018 3 COMMISSION DU VIEUX PARIS - SÉANCE PLÉNIÈRE DU 31/05/2018 3

PLACE DE LA BASTILLE (04^E, 11^E ET 12^E ARR.)

Nouveau projet de réaménagement de la place de la Bastille

PROTECTION

Au titre des Monuments historiques :

- « La colonne, y compris les aménagements funéraires souterrains, les soubassements, la grille de clôture et les petits pavillons d'entrée attenants » : classement par arrêté du 29 septembre 1995.
- 14, place de la Bastille : « Façades et toitures ; escalier et sa cage » : inscription par arrêté du 18 janvier 1993.
- rue de Lyon : « Station Bastille (ligne n° 1) : un accès, côté ancienne gare SNCF » : inscription par arrêté du 29 mai 1978.

PRÉSENTATION

La place de la Bastille est l'un des sites parisiens à l'his-

toire la plus riche et la plus complexe à retracer. Jamais conçue comme une place ex nihilo, elle est le résultat des nombreuses tentatives du XIX^e siècle pour maîtriser un espace métamorphosé par une évolution urbaine continue depuis le XIV^e siècle. À l'histoire morphologique se superpose l'histoire humaine et politique des lieux – qui en fait le symbole national de la République. Son histoire peut être retracée en quatre époques : avant la démolition de la forteresse (XV-XVIII^e siècles), la démolition et les premiers projets de place (1780-1800), la lente constitution de la place au XIX^e siècle, et la forme et les usages de la place actuelle.

Cette absence d'une composition unique et maîtrisée voit la place façonnée par le seul ressort de la sédimentation

historique. De la décision de Charles V à la fin du XIVe siècle d'édifier le château de la Bastille, véritable matrice médiévale de la place, à celle d'y implanter un opéra national populaire en 1983, la place de la Bastille se constitue à force d'alternances de constructions et de démolitions, dans une logique d'opportunité urbaine. L'aménagement du lieu répond ainsi aux besoins propres à chaque période : défendre Paris en y créant une forteresse aux XIVe et XVe siècles, donner une entrée orientale à la capitale par la porte Saint-Antoine au XVIe siècle, développer le réseau fluvial et viaire en constituant une place-pont au début du XIXe, doter la place des équipements du Second Empire ou encore l'adapter aux besoins de mobilité du XXe siècle. Parallèlement, le lieu porte plusieurs symboles successifs de dimension nationale. La prison, qui représente l'arbitraire de l'ancien régime, sa démolition qui symbolise l'esprit de la Révolution, la colonne de Juillet qui commémore les journées de 1830 et de 1848, jusqu'à l'Opéra « populaire »,

symbole contemporain de la « culture pour tous ».

Lors du concours de 1983, les concurrents étaient invités à réfléchir sur un aménagement de la place en harmonie avec le nouvel édifice. Cette partie du programme finalement abandonnée, Jean-Pierre Raynaud proposa, à la demande de la Ville, un projet de « fontaine tricolore » restructurant l'espace entre le bassin de l'Arsenal (devenu port de plaisance) et la place, au-dessus du métro en un vaste plan incliné. Ce projet est resté sans suite.

DISCUSSION

Un membre rappelle l'importance de cette place dans l'histoire parisienne et ajoute que sa forme et sa composition n'ont jamais été bien définies. Il note, avec satisfaction, que le projet a pris en compte la complexité de l'histoire du lieu. Plusieurs membres, tout en estimant nécessaire de marquer au sol l'emplacement de l'ancienne forteresse, regrettent le trop grand nombre de motifs insérés dans le sol, en charge du discours



Extrait du PL II



Détail du plan de Paris de Gomboust, 1652. Avant le démantèlement de l'enceinte dans les années 1670, le fossé au sud de la Bastille, aboutissant à la Seine, est en eau. Il permet aux bateaux des chantiers de bois flotté du faubourg Saint-Antoine de s'amarrer à l'emplacement de ce qui est aujourd'hui le bassin de l'Arsenal.



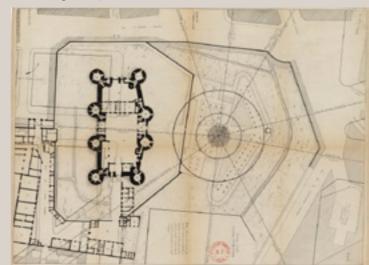
Détail du plan de Paris de Boisseau, 1654. Au cours du XVIe siècle, le mur de Charles V a été renforcé par la construction de bastions triangulaires de différentes tailles. La Bastille, désormais agrandie d'un petit bastion, domine le pont Saint-Antoine et le carrefour où se rencontrent les principales rues du faubourg : la future rue du Faubourg-Saint-Antoine, la rue de la Roquette et la rue de Charenton.

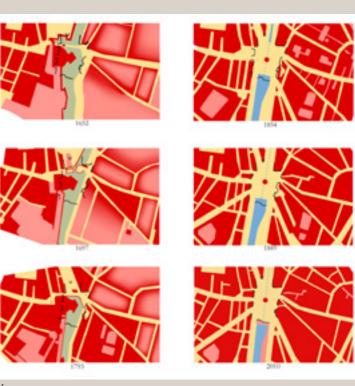


Détail du plan de Paris de Jacoubet, 1836. La place apparait composée de l'ancienne place de la Bastille (la rue Saint-Antoine élargie, à l'ouest) et du terrain de l'ancien bastion, régularisé et intégré au réseau viaire par les travaux du canal réalisés sous le Premier Empire.



Plan des transformations effectuées autour de la place entre 1854 et 1871. Pour le Second Empire, il s'agit d'améliorer l'intégration de la place aux réseaux de circulation à l'échelle de la capitale : ouverture de la rue de Lyon vers la gare du même nom, début du boulevard Henri-IV pour rejoindre le boulevard Sant-Germain.





Évolution du tissu urbain autour de la place de la Bastille entre 1652 et 2010.

Ci-contre : Superposition des plans de la forteresse et de la place en 1860

historiographique, ce qui risque de disperser l'attention et d'en affaiblir la portée. D'autres insistent sur l'absence de forme du carrefour, aujourd'hui écrasé par la présence de l'Opéra Bastille qui n'a pas été pris en compte par le projet. Un membre loue le parti de redéfinir l'espace de la place en s'appuyant sur le pavement. L'aménagement de nouvelles liaisons piétonnes et le projet d'ouverture de la place sur le canal Saint-Martin reçoivent également l'assentiment de la Commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réaménagement de la place de la Bastille présenté par les architectes.

La Commission approuve les objectifs définis mais demande que les motifs symboliques prévus au sol, évoquant l'histoire de la place, soient réduits en nombre de façon à ne pas en affaiblir l'intérêt.

SOURCES

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris
- Archives nationales : CP/N/III/Seine/224.

29, RUE DE BUCI (06º ARR.)

Transformation partielle d'un immeuble de logements en hôtel

Pétitionnaire : M. GUIPET Nicolas - BUCINVEST

PC 075 106 17 V 0037

Dossier déposé le 14/12/2017

Fin du délai d'instruction le 23/06/2018

« Changement de destination partiel d'un bâtiment de 7 étages sur un niveau de sous-sol à usage de commerce à rez-de-chaussée et d'habitation en hôtel de tourisme (21 chambres) du côté droit du bâtiment, du sous-sol au 6ème étage, et de l'ensemble du 7ème étage, création d'un niveau de sous-sol supplémentaire sous l'hôtel, modification des circulations verticales, création d'une terrasse végétalisée au R+1, fermeture de la cour par une véranda, démolition ponctuelle de murs porteurs à tous les niveaux, ravalement de la façade sur rue et mise aux

normes d'accessibilité et de sécurité. SHON démolie : 78 m² ; SHON créée : 414 m². »

PROTECTION

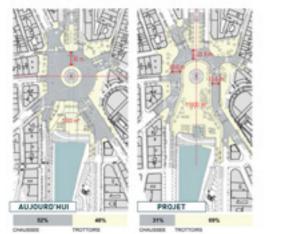
Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'immeuble du 29, rue de Buci a été construit en 1910 par l'architecte Edmond Stempert, auteur de plusieurs dizaines d'immeubles édifiés à Paris entre 1896 et 1922, notamment dans le 18e arrondissement (entre autres, le 46, rue Custine). Le bâtiment a remplacé deux immeubles - les numéros 29 et 31 furent réunis en une seule propriété - vraisemblablement démolis en raison



La place de la Bastille et la Colonne de Juillet au début des années 1960 (© Roger Henrard/Musée Carnavalet/Roger-Viollet).



Plan d'aménagement de la place de la Bastille, état existant et projet (© Atelier CAP).

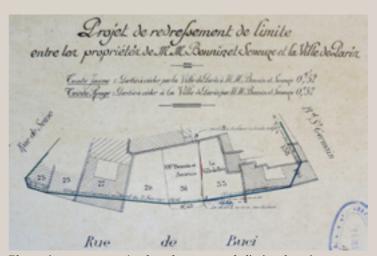




Vues d'insertion du projet (© Atelier CAP).



extrait du P.L.U.



Plan présentant un projet de redressement de limite, dressé en 1909, qui montre l'alignement de la rue de Buci, approuvé en 1906 (Archives de Paris).



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue de Buci.

de l'élargissement de la rue de Buci décidé en 1907.

En 1947, la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) achète le bien et en reste propriétaire jusqu'en 2013, date à laquelle elle vend l'immeuble pour participer au financement des retraites des pensionnés du régime minier. L'adresse est connue dans le quartier pour avoir abrité jusqu'au milieu des années 90 un traiteur et épicier ouvert la nuit.

Le bâtiment qui comporte 7 étages sur un niveau de sous-sol, est à usage commercial au rez-de-chaussée et d'habitation au-dessus. Le plan du bâti dessine une forme en U, autour d'une cour ouverte. La distribution verticale est assurée par deux escaliers semi-hélicoïdaux adossés l'un à l'autre : l'escalier principal est placé au cœur de l'immeuble tandis que l'escalier de service, qui dessert les entrées secondaires des appartements autrefois réservées aux domestiques, ainsi que les chambres mansardées du dernier étage, est en saillie sur la cour. La façade, en pierre de taille ornée de sculptures et de fer-

ronneries, comporte deux travées de bow-windows qui s'étendent du deuxième au sixième étage.

Le projet résulte d'un changement partiel d'occupation, la partie droite de l'immeuble étant transformée pour accueillir un hôtel de tourisme de 21 chambres. Deux niveaux supplémentaires de sous-sol seraient creusés et des murs porteurs démolis, notamment au rez-dechaussée. Une véranda fermerait en partie la cour et une terrasse serait réalisée à partir du R+1. Les circulations verticales seraient revues avec la réalisation d'un nouvel escalier entre le rez-de-chaussée et le R+2, le prolongement de l'escalier principal pour rejoindre une terrasse technique en toiture, la suppression de la dernière volée de l'escalier de service ainsi que l'implantation d'une batterie d'ascenseurs. Il est prévu de réaménager l'intérieur pour y créer des chambres, notamment au R+1 et R+2 où la suppression du cloisonnement entre le salon et la salle à manger donnant sur rue permettra de réaliser deux chambres PMR. En façade, côté rue, deux terrasses accessibles par deux portes-fenêtres seraient réalisées au R+7, au-dessus des bow-windows.

DISCUSSION

Un membre s'inquiète des conséquences du creusement du sous-sol sur deux niveaux pour la stabilité des bâtiments, tandis que la majorité regrette la densification excessive de la parcelle et la multiplication des circulations verticales. Plusieurs membres estiment que le programme architectural présenté est difficilement compatible avec le bâtiment existant et demandent qu'il soit revu.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation par moitié d'un immeuble de logement et hôtel de tourisme. La Commission met en cause l'importance du programme

qui, obligeant à de très nombreuses démolitions structurelles, effacerait en partie l'identité de l'immeuble (perte des pieds de façade côté cour, ouvertures de nombreuses trémies afin de dédoubler les circulations verticales, restructuration complète du rez-de-chaussée et creusement de deux niveaux de sous-sol supplémentaires).

SOURCES

- Archives de Paris : VO^{11} 443 ; D^1P^4 169 ; DQ^{18} 325 ; DQ^{18} 1284 ; 3589W 291.





Ci-contre : vue actuelle de l'escalier secondaire. Ci-dessus : vue actuelle de la cour (© Artefak).



Ci-dessus : vue d'insertion du projet dans la cour (© Artefak). Ci-contre : plan actuel du rez-de-chaussée présentant les démolitions envisagées (en haut) et plan du rez-de-chaussée, état projeté (en bas) (© Artefak).





[55, RUE DE CHARONNE ET 2, PASSAGE CHARLES DALLERY (11 ARR.)]

Surélévation d'un immeuble d'angle

Pétitionnaire : M. HELIM Leïde

PC 075 111 17 V 0079

Dossier déposé le 28/12/2017

Fin du délai d'instruction : 16/08/2018

« Surélévation d'un étage d'un bâtiment d'habitation de 5 étages après démolition de la toiture et des combles, et création d'une toiture-terrasse végétalisée.

SHON supprimée : 124 m²; SHON créée : 226 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'immeuble, qui occupe l'angle du 55, rue de Charonne et 2, passage Charles- Dallery, a été édifié en 1877 par

l'architecte Émile Navarre. La formation de la parcelle résulte du percement, en 1840, d'un prolongement du passage Dallery, ancienne impasse de la Roquette, qui s'ouvrait sur la rue du même nom. L'opération de voirie a été rendue possible grâce à la vente, en 1840, de l'hôtel de Mortagne, qui occupait cet emplacement. Édifié en 1650 par Pierre Delisle-Mansart, l'hôtel avait été acquis en 1746 par Jacques de Vaucanson pour y installer la collection de modèles et machines mécaniques de son invention, qui fut léguée à sa mort à Marie-Antoinette. Après avoir été à l'origine du Cabinet public de mécanique du Roi ouvert dans l'hôtel devenu propriété de l'État, l'ensemble a constitué le premier noyau des collections du Conservatoire des Arts et Métiers établi en 1800, rue Saint-Martin. La nouvelle voie,

baptisée d'abord impasse Vaucanson, a été rebaptisée passage Charles-Dallery en 1877.

Émile Navarre a produit une architecture simple mais bien écrite. L'élévation est animée par l'encadrement des baies régulières et la simplicité du dispositif est rehaussée par la présence d'une discrète corniche à modillons. L'immeuble marque fortement le paysage de la rue de Charonne depuis l'angle de l'avenue Ledru-Rollin, d'où il bénéficie d'une très bonne visibilité.

Le projet déposé prévoit une surélévation obtenue par le redressement du 5° étage et la création d'un niveau supplémentaire terminé par une terrasse plantée non accessible. Aux derniers niveaux, des fenêtres (dotées d'un vitrage bleu) seraient créées à l'aplomb des travées inférieures. Au 5e étage, la façade serait bardée de panneaux de verre photovoltaïque placés entre les ouvertures. Au 6° étage et sur les 2 derniers niveaux de la travée d'angle, les parties pleines seraient entièrement vitrées (vitrage en triple épaisseur de couleur bleu). Cette surélévation serait

à l'usage exclusif du propriétaire actuel du dernier niveau.

DISCUSSION

Les membres s'opposent à l'unanimité à ce projet de surélévation d'un bâtiment d'angle particulièrement visible dans le paysage de la rue. Ils estiment que le volume ajouté se distinguerait trop fortement de l'immeuble d'origine et de ses mitoyens.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble d'angle du guartier Charonne.

La Commission refuse ce projet qui transformerait de façon incongrue le couronnement de cet immeuble très visible de la rue et dont la toiture est en parfaite harmonie avec celle des immeubles voisins.

SOURCES

- Archives de Paris : 3588W 108 ; 3589W 444.



Extrait du P.L.U



Vue actuelle de l'immeuble depuis l'angle des deux voies.





Vues actuelles de la charpente au dernier niveau.



Élévation de la façade, rue de Charonne, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Rafati architecte).



Vue d'insertion du projet (© Rafati architecte).

[38, RUE D'AUTEUIL (16^E ARR.)]

Surélévation d'une maison de l'ancien village d'Auteuil

Pétitionnaire: M. TOURNEUR Thierry

PD 075 116 18 V 0001

Dossier déposé le 05/02/2018

Fin du délai d'instruction : 21/06/2018

« Démolition partielle de la toiture. »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

La maison du n° 38 rue d'Auteuil, qui se développe sur trois travées, est élevée sur rez-de-chaussée de deux étages et d'un troisième sous combles à faible pentes. Elle est tout à fait comparable au n° 40 qui la jouxte. Les deux maisons occupent deux parcelles étroites et

profondes, en lanières, caractéristiques du parcellaire ancien. Étudiées dans le cadre d'un inventaire détaillé des maisons de l'ancien village d'Auteuil réalisé dans les années 1980 et 1981, les deux maisons auraient été édifiées au tournant des décennies 1860-1870. Elles forment avec les n° 36 et 34 de la rue, une petite séquence d'immeubles faubouriens enduits de plâtre sur structures à pans de bois et moellons. Pour autant, le n° 38 déploie en façade une modénature plus riche : les baies présentent des encadrements, un bandeau sépare les étages principaux et une corniche achève l'élévation sur rue. Les combles du n° 36 ont été redressés, mais les deux maisons, de faible hauteur, ont conservé, en élévation, leurs caractéristiques d'origine. Elles correspondent, en

gabarit et en typologie, à l'architecture qui dominait le village d'Auteuil, avant que les reconstructions hauss-manniennes et post-haussmanniennes n'en densifient les franges. Sur l'autre rive de la rue d'Auteuil, à peu près à la même hauteur, une séquence plus longue, qui présente ces mêmes caractéristiques, a été protégée au PLU.

Le projet déposé par le propriétaire occupant les deuxième et troisième étages prévoit de surélever la maison en redressant le comble. Les deux pentes de toiture seraient remplacées par un profil à brisis et terrasson, sans rapport avec l'architecture « vernaculaire » des anciens faubourgs parisiens. Deux lucarnes bardées de métal et de plus grandes dimensions seraient créées en remplacement des deux chiens-assis en bois existants, qui semblent d'origine.

DISCUSSION

Les membres critiquent vivement ce projet de surélévation qui romprait l'harmonie de cette maison avec celle qui la jouxte. L'un d'eux déplore également la largeur des deux lucarnes créées en toiture et estime qu'il serait préférable de revoir le projet afin de rendre le volume ajouté plus discret.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison de l'ancien village d'Auteuil.

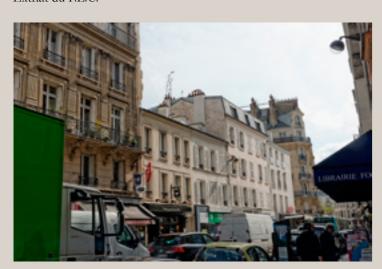
La Commission, sans s'opposer par principe à la surélévation d'un bâti faubourien, refuse cependant la proposition sachant que sa mise en œuvre romprait l'unité de composition que forme ce petit immeuble avec son voisin de même échelle.

SOURCES

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris
- Archives de Paris : VO^{11} 170 ; 3589W 104 ; D^1P^4 58 ; DQ^{18} 892 ; DQ^{18} 1726.



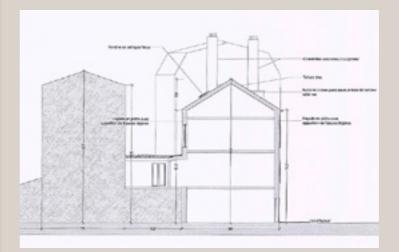
Extrait du PL II



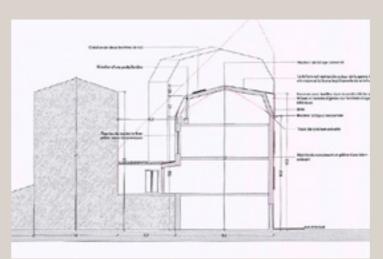
Perspective de la rue d'Auteuil depuis la place Jean Lorrain.



Vue de l'immeuble au début des années 1980 (Casier archéologique).



Coupe longitudinale, état existant (© pm4 architecture).



Coupe longitudinale, état projeté (© pm4 architecture).



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue d'Auteuil (© pm4 architecture).



Vue d'insertion du projet depuis la rue d'Auteuil (© pm4 architecture).

[1, PLACE DU PARVIS NOTRE-DAME (04^E ARR.)]

FAISABILITÉ

Transformations apportées à l'Hôtel-Dieu

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Hôtel Dieu. Reconstruit lors des réaménagements d'Haussmann au nord de la Cité en détruisant totalement le parcellaire médiéval. Il est bâti entre 1864 et 1877 par J. Gilbert et S. Diet selon le modèle hygiéniste issu de la fin du XVIII^e siècle. Le bâtiment est organisé autour d'une très longue cour centrale formée de deux galeries superposées à arcades et fermée au nord par une chapelle. Des bâtiments parallèles reliés par des ailes de part et d'autre de la cour traduction architecturale d'un souci de ventilation. Les médecins avaient obtenu en 1872 la suppression du dernier étage projeté sur l'aile nord pour limiter les risques de contamination. »

PRÉSENTATION

Fondé au Moyen-Âge, l'Hôtel-Dieu est le plus ancien hôpital de la capitale. Plusieurs fois reconstruits au fil des siècles, les bâtiments, qui occupaient le côté sud du parvis Notre-Dame entre le Petit-Pont et le Pont-au-Double, gagnèrent au XVII^e siècle l'autre rive de la Seine, à l'emplacement de l'actuel quai de Montebello. Un pavillon d'entrée, qui faisait face sur le parvis à l'ancien hospice des enfants trouvés devenu le siège de l'Assistance publique, fut construit au début du XIX^e siècle pour l'admission des malades. Son volume bas présentait en façade un portique à piles et colonnes doriques supportant un fronton, pour lequel une commande de décor passé au sculpteur Claude Ramey n'eut pas de suite (esquisse au

musée Carnavalet)

La reconstruction de l'Hôtel-Dieu, projetée de longue date en raison de la vétusté et de l'insalubrité de ses bâtiments, fut décidée sous le Second-Empire. Elle trouve son origine dans un rapport du directeur de l'Assistance publique de Paris, qui jetait les bases d'un nouvel établissement hospitalier et en confiait les premières études à l'architecte Emile Jacques Gilbert (1793 – 1874). Contre l'avis des médecins et des chirurgiens, qui demandaient que le nouvel hôpital fut éloigné du cœur de Paris, Napoléon III et le préfet Haussmann voulurent maintenir le nouvel Hôtel-Dieu non loin de son emplacement d'origine, et inscrire ainsi l'opération dans le cadre de la réorganisation urbaine de l'île de la Cité presque entièrement dévolue aux édifices publics. Ils fixèrent son emplacement définitif, entre le parvis de Notre-Dame et le bras nord de la Seine, à l'emplacement de l'ancien quartier des Ursins qui fut rasé.

Les plans d'origine de l'hôpital furent plusieurs fois mo-

difiés pour satisfaire aux conditions d'aération des bâtiments demandées par les membres du corps médical. Soumis à leur pression, le conseil de surveillance de l'Assistance publique exigea d'Arthur Stanislas Diet, gendre et collaborateur de Gilbert, nommé architecte responsable des travaux, un élargissement des cours latérales et la limitation à trois niveaux des ailes des malades. La construction du nouvel hôpital, un temps interrompu par la guerre contre la Prusse, dura onze ans (1866-1877). Au début des années 1870, à la demande du conseil municipal nouvellement élu, de l'Assistance publique et de la société des médecins et des chirurgiens, de nouvelles modifications furent apportées au projet. La hauteur des combles fut alors réduite et le dernier niveau des bâtiments en ailes sur le quai démoli.

Le plan d'origine, en double peigne, ne fut à aucun moment remis en question. Il reprenait le modèle ancien de l'architecte Poyet, qui fut tout au long du XIX^e siècle jusqu'à la révolution pastorienne, la pierre angulaire de



Extrait du P.L.U.



Vue de l'Hôtel-Dieu, depuis le quai Saint-Michel, vers 1867 (© Charles Marville/BHVP/Roger-Viollet).



Plan des expropriations (vers 1865).



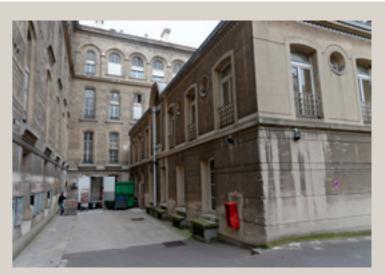
Vue actuelle de l'entrée depuis le parvis Notre-Dame.



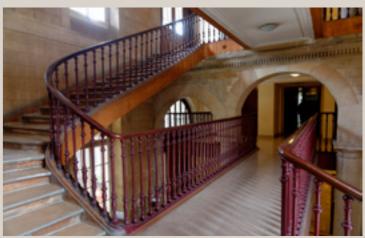
Vue actuelle de la cour intérieure dans la perspective de la chapelle.



Revers de la porte d'accès sur le quai de Corse.



Vue actuelle de la cour latérale du côté de la rue d'Arcole.



Vue actuelle de l'escalier intérieur conduisant à l'entresol et au 1er étage

l'architecture hospitalière. L'entrée de l'hôpital se fait encore aujourd'hui par le parvis Notre-Dame. Un grand vestibule relie les deux ailes desservies par des galeries qui longent la cour centrale, elle-même terminée par une chapelle dont la coupole prévue à l'origine ne fut jamais construite. La cour est coupée dans sa profondeur en deux parties que séparent une galerie transversale et un jeu d'escaliers permettant le passage de l'une à l'autre. Les anciens pavillons des malades sont placés perpendiculairement aux ailes qui longent l'espace central. Ils alternent avec des cours, qui étaient à l'origine plantées d'arbres et gazonnées. Quatre d'entre elles avaient leur centre orné d'un jet d'eau retombant dans une vasque. Le site a connu plusieurs transformations, les principales étant l'arrivée de constructions plus basses dans les cours et la création, dans les années 1975-1980, de planchers intermédiaires qui ont fait disparaître la volumétrie d'origine des grandes salles et des cages d'escalier.

L'AP-HP, propriétaire du site, a mis en place un double

projet - chacun ayant son calendrier propre -, l'un médical et de recherche placé sous sa responsabilité directe et l'autre, dit projet « parvis », qui fera l'objet d'un bail à construction et mobilisera un tiers des surfaces de l'hôpital actuel.

Le projet médical, dont le permis de construire devrait être déposé au mois de juin, en est actuellement au stade de l'avant-projet. Parmi les principales orientations déjà retenues, et qui modifieraient l'identité du site, figurent la densification des cours latérales, qui seraient entièrement construites, et la création, côte Seine, d'une nouvelle entrée présentant trois arcades vitrées percées dans les maçonneries actuelles. Les façades seraient restaurées et les châssis des baies par ailleurs « modernisés ».

À la suite de la présentation du 26 avril dernier à l'issue de laquelle le projet a été jugé inquiétant sur le plan patrimonial, une visite du site a été demandée par les membres de la Commission. Elle aura lieu le 28 mai (15h).

DISCUSSION

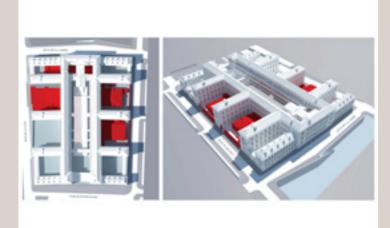
Plusieurs membres jugent incompréhensible que ce bâtiment ne soit pas protégé au titre des Monuments historiques et demandent le dépôt d'une nouvelle demande en ce sens. L'un d'eux déplore l'extrême densification des cours, côté rue d'Arcole, dont le comblement se ferait au détriment de la composition d'origine et de l'identité de l'hôpital. Il souhaiterait qu'une autre solution soit trouvée, plus respectueuse du lieu et moins visible depuis l'espace public. Un autre insiste sur le caractère brutal et irréversible de la plupart des interventions projetées et se dit stupéfait d'une telle incompréhension de la qualité architecturale du lieu. Il souhaite que la Commission s'oppose fortement à ce projet, ce qui est approuvé par les autres membres à l'unanimité.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à

l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de restructuration de l'Hôtel-Dieu portant sur le volet hospitalier du programme.

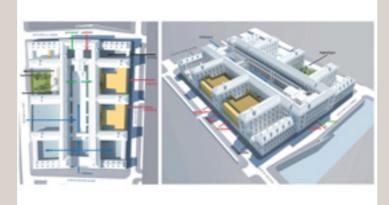
La Commission s'étonne que l'opération entière repose sur un programme hétérogène qui ne tient aucun compte de l'unité du site et n'en respecte véritablement ni le plan ni l'architecture. Elle s'oppose à ce que les interventions annoncées s'affranchissent de la prise en compte du patrimoine et demande que soient écartés le percement d'une nouvelle entrée côté quai prévoyant de découper l'architecture et de tailler au revers dans les dispositifs d'origine du hall, la densification des cours côté rue d'Arcole qui supprimerait définitivement l'alternance des pleins et des vides, caractère premier du plan en peigne adopté par les architectes Gilbert et Diet et la modification des arcades de la cour centrale (menuisées au rezde-chaussée et libres en haut) inspirées des grands modèles italiens de la première Renaissance, qui seraient



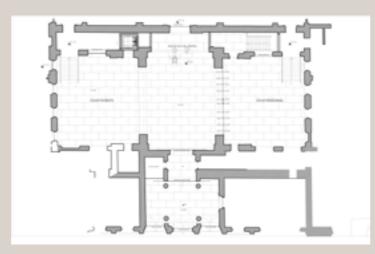
Plan et vue axonométrique des démolitions projetées (© SCAU architecture).



Plan masse du projet (© SCAU architecture).



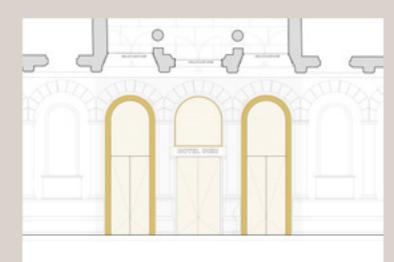
Plan et vue axonométrique du projet (© SCAU architecture).



Plan du hall d'entrée, quai de Corse, état projeté (© SCAU architecture).



Vue actuelle de l'entrée, quai de Corse (© SCAU architecture).



Élévation projeté de l'entrée, quai de Corse (© SCAU architecture).



Vue d'insertion du projet, quai de Corse (© SCAU architecture).

16 COMMISSION DU VIEUX PARIS — SÉANCE PLÉNIÈRE DU 31/05/2018

uniformément vitrées.

La Commission, très préoccupée du risque majeur couru par ce patrimoine historique inscrit au PLU, demande qu'il fasse l'objet d'une demande de protection au titre des Monuments historiques.

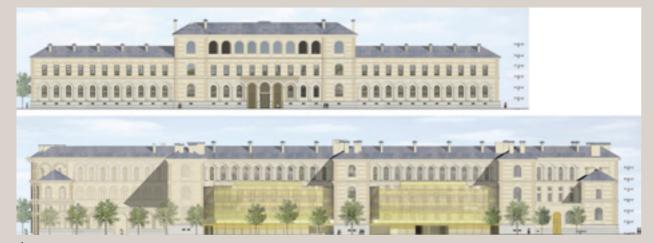
SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VM42.
- Félix Narjoux, *Paris : monuments élevés par la ville, 1850-1880*, volume 4 (Édifices sanitaires), Paris, 1883.
- Les dossiers du musée d'Orsay, L'architecture hospitalière au XIX^e siècle, l'exemple parisien, Paris, 1988.
- Cahiers du patrimoine, L'hôpital du Moyen-Age à nos jours en France, Histoire et architecture, Paris, Éd. Lieux-dits, 2016

Élévation de la façade, rue d'Arcole. Détail des bâtiments neufs (© SCAU architecture).



Vue d'insertion du projet, rue d'Arcole (© SCAU architecture).



Élévations des façades, quai de Corse (en haut) et rue d'Arcole (en bas), état projeté (© SCAU architecture).

[60, RUE JOUFFROY D'ABBANS (17^E ARR.)]

FAISABILITÉ

Réfection totale des intérieurs d'un hôtel particulier de 1880

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Cet ancien hôtel particulier a été construit en 1880 sur les plans de l'architecte Julien Morize (1842-1922) pour accueillir la famille d'Antonin-Auguste-Fernand des Portes de la Fosse L'immeuble est situé dans le quartier de la plaine Monceau, aménagé par les frères Pereire à partir de 1854, l'actuelle rue Jouffroy-d'Abbans étant ouverte en 1862.

L'hôtel se compose d'un sous-sol semi-enterré, d'un rezde-chaussée haut, de deux étages carrés et d'un troisième mansardé, côté rue et lambrissé, sur cour. Un jardin occupe la parcelle à l'arrière. Pour la façade principale, l'architecte a utilisé le vocabulaire architectural du début du XVIIe siècle, caractérisé par des chaînages de pierre harpée encadrant les travées des fenêtres et se détachant sur les trumeaux de brique. L'ornementation de pierre sculptée est l'œuvre d'un dénommé Devèche, peut-être Alexandre Devèche (1844-1908) auteur entre autres des décorations des quatre dômes du Printemps en 1884. À l'intérieur, l'escalier principal, en bois et à triple volée, se présente aujourd'hui dans son état d'origine et plusieurs pièces ont conservé leurs boiseries anciennes.

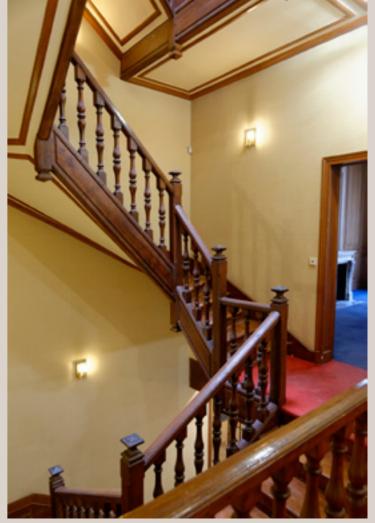
L'immeuble abrite des bureaux depuis 1945. C'est vraisemblablement à cette époque que la partie arrière a été remaniée. On accède aujourd'hui au jardin par le sous-sol



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue Jouffroy d'Abbans.



Vue actuelle de l'escalier principal.

18 COMMISSION DU VIEUX PARIS - SÉANCE PLÉNIÈRE DU 31/05/2018

alors que l'accès initial se faisait à rez-de-chaussée à travers une véranda aujourd'hui déposée.

Le projet prévoit la modification complète de la distribution et de la circulation intérieures, ainsi que celle du jardin dont le niveau serait abaissé. Le rez-de-chaussée serait établi au niveau de la rue, la façade côté jardin, reconstruite et le comble arrière, redressé.

DISCUSSION

Un membre regrette ce projet qu'il assimile à une opération de « façadisme ». Un autre, plus mesuré, juge positive la conservation de presque la quasi-totalité des planchers. Par ailleurs, la surélévation côté cour (peu visible), ainsi que la modification du niveau du jardin et la reconstruction de la façade arrière, lui semblent acceptables. Il regrette toutefois la perte de l'escalier principal. Cette analyse du projet est approuvée par la majorité des membres.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de restructuration intérieure d'un ancien hôtel particulier de la plaine Monceau.

La Commission accepte les points du projet concernant le redressement arrière du comble, la recomposition de la façade arrière et la transformation du jardin extérieur mais demande la conservation de l'escalier principal de l'hôtel sachant que sa démolition effacerait toute trace de la distribution et de l'organisation ancienne des étages, qui sont les derniers témoignages de l'occupation d'origine de la maison.

SOURCES

- RÉA, Immeuble Jouffroy d'Abbans. Étude historique et architecturale, janvier 2018.

[25, RUE SAINT-DENIS (01^{er} Arr.)]

FAISABILITÉ

Transformation du couronnement d'un immeuble Monarchie de Juillet

PROTECTION

Aucune protection.

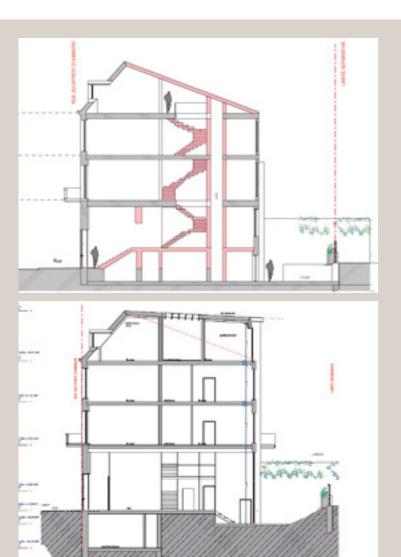
PRÉSENTATION

L'immeuble, d'époque Louis-Philippe, a été construit dans l'ilot anciennement occupé par l'église Sainte-Opportune (démolie en 1797). Double en profondeur, il s'étendait jusqu'à l'ancienne rue de l'Aiguillerie, aujourd'hui remplacée par le prolongement de la rue des Lombards.

Construit en pierre de taille, sur rue et à pans de bois et moellons sur cour, le bâtiment, à usage d'habitation audessus d'un rez-de-chaussée commercial, comporte 5 étages et un niveau de combles, mansardé, côté rue et

redressé en étage carré, côté cour. La façade à quatre travées montre des balcons séparés par des pilastres audessus de frises finement décorées au R+2 et R+3 pour les deux travées centrales. Un long balcon file sur toute la largeur au R+5, porté par une corniche dont la sous-face et les parties entre consoles sont finement sculptées. Le dernier étage est en retrait.

Le propriétaire du dernier étage envisage la modification de la toiture pour créer, à l'emplacement des lucarnes existantes, une façade rectiligne et vitrée côté rue, en redressant les combles. Ce dernier niveau serait réalisé en retrait d'environ 50 cm par rapport à l'existant, pour permettre la création d'une terrasse tout au long de la façade.



Coupe longitudinale, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Bouchaud architectes).



Plan du rez-de-chaussée, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Bouchaud architectes).



Élévation de la façade sur cour, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Bouchaud architectes).



Extrait du P.L.U.



Extrait du plan des paroisses de Paris, dressé par J. Junié en 1786 (© BnF).



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue Saint-Denis.

DISCUSSION

Au vu des éléments qui leur sont présentés, les membres rejettent ce projet, qui leur paraît contraire à l'identité du bâtiment.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de transformation du couronnement d'un ancien immeuble du quartier des Halles.

La Commission s'oppose au redressement demandé qui s'effectuerait au profit d'une intervention architecturale incompatible avec la typologie de l'immeuble (façade rectiligne vitrée remplaçant un comble à lucarnes).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO^{11} 3211 ; D^1P^4 1000 ; D^1P^4 1004 ; D^1P^4 1005 ; 3589W 2133.
- Jean-Pierre Babelon, Michel Fleury et Jacques de Sacy, *Richesses d'art du quartier des Halles*, Paris, Arts et métiers graphiques, Flammarion, 1968.
- Jacques Silvestre de Sacy, *Le quartier des halles*, Paris, Le Temps, 1969.
- Yves Devaux, *Le vieux quartier des halles*, Paris, Pygmalion, 1981.

[5, RUE MOUFFETARD ET 72, RUE DU CARDINAL-LEMOINE (05^e ARR.)]

FAISABILITÉ

Réhaussement du couronnement d'un immeuble protégé

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Maison ancienne présentant une façade composée de trois travées et de trois étages carrés sur rez-de-chaussée. Les combles ont été modifiés et aménagés pour former un quatrième étage en retiré. Persiennes. Bâtiment protégé de la rue Mouffetard et de ses abords représentatif de l'architecture domestique des XVIII^e et XVIIII^e siècles. Il constitue un ensemble caractéristique de l'urbanisation des premiers faubourgs de Paris. »

PRÉSENTATION

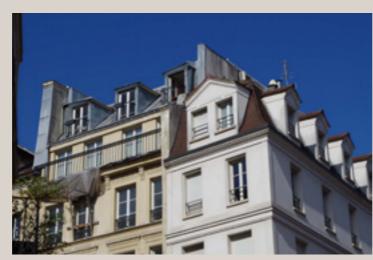
L'îlot encadré par les rues Mouffetard, Thouin, du Cardinal-Lemoine et la place de la Contrescarpe apparaît dans sa forme actuelle dès le XVIe siècle. Il fait alors partie du domaine de la censive de Sainte-Geneviève. Il s'ouvre au XIXe siècle sur la place de la Contrescarpe par l'administration haussmannienne sur un îlot voisin. Le n° 5, rue Mouffetard occupe une parcelle traversante qui débouche à l'autre extremité sur la rue du Cardinal-Lemoine, au n° 72. Elle est occupée par plusieurs corps de bâtiments. L'immeuble qui donne sur la rue du Cardinal-Lemoine est le plus récent, probablement construit à la fin XIXe siècle. Celui qui est aligné sur la rue Mouffetard – et qui est l'objet du projet – remonte très certainement à la seconde moitié du XVIIe siècle, comme le bâtiment qui lui succède dans la profondeur de la parcelle, après une courette. Les premières descriptions de la propriété (1755) font état d'un bâtiment sur rue élevé de trois étages



Vue actuelle des intérieurs du dernier étage.



Élévation de la façade sur rue, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© François Staudre architecte).



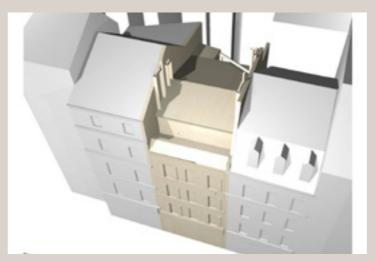
Vue actuelle du dernier niveau (© François Staudre architecte).



Vue d'insertion du dernier niveau projeté (© François Staudre architecte).



Extrait du P.L.U.



Vue axonométrique du bâtiment actuel et de sa toiture (© Félix Lévêque et Julien Clément, architectes).



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue Mouffetard.

22 COMMISSION DU VIEUX PARIS - SÉANCE PLÉNIÈRE DU 31/05/2018

et d'un quatrième sous combles, à usage de grenier, ce qui correspond à peu près à l'immeuble actuel dont le dernier niveau a été cependant remanié (date inconnue). Le projet soumis en faisabilité propose une reprise de la toiture actuelle conduisant à un très léger rehaussement du faîtage. Le quatrième niveau, actuellement traité en étage carré sous deux faibles pentes, en retrait d'alignement et ouvert sur une terrasse par une porte fenêtre sur toute la longueur, serait modifié. Le projet conduirait à la création de trois nouvelles baies alignées sur les ouvertures des étages inférieurs. Le profil des pentes de toiture serait accentué pour gagner de la hauteur sous combles. Trois chiens assis seraient créés en toiture. Le nouveau faîtage s'inscrirait en-dessous de celui des immeubles mitoyens. La terrasse sur rue serait conservée, mais libérée de la casquette en tôle qui l'équipe actuellement.

À la toute fin des années 1990, les immeubles de la rue Mouffetard ont été protégés à la suite d'études de diagnostic poussées menées sur quelques tissus faubouriens. On a alors passé outre les modifications de toiture contemporaines afin de maintenir le paysage de la rue et les lignes de hauteur dans leur état actuel, sans pour autant souhaiter les figer complètement.

DISCUSSION

Un membre fait état de la très grande dégradation du bâtiment et juge que le projet ne peut que contribuer à améliorer son état. Cet avis est partagé par la Commission.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/CXI/250 (20 novembre 1755) ; MC/ET/XLIX/974 (1 $^{\rm er}$ décembre 1815) ; MC/ET/LXXXIII/795 (24 octobre 1826) ; F 31/23/236.
- Archives de Paris : 3589W 1617 ; D1P4 774 ; DQ18 285.

3, RUE DE LA HUCHETTE (05^E ARR.)

SIGNALEMENT

Reconstruction d'un immeuble PVP

Pétitionnaire : Mme BELAMIRI Lydia

PC 075 105 18 V 0003

Dossier déposé le 22/02/2018.

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet.

« Reconstruction, suite à un sinistre, d'un bâtiment de R+5 à usage de commerce à rez-de-chaussée et d'habitation (3 logements) avec conservation du plancher du rez-de-chaussée et du sous-sol.

SHON créée : 151 m². »

PROTECTION

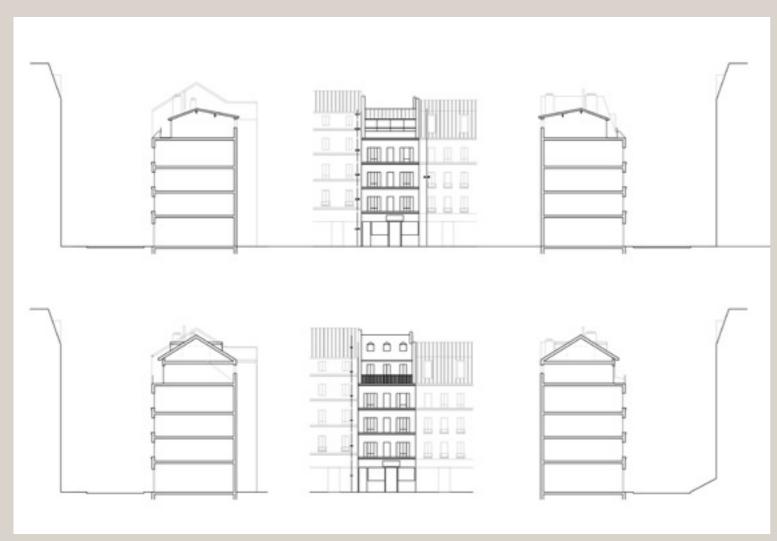
Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « N° 3,5,7 maisons étroites composées d'une à deux travées d'origine du XVII^e siècle à l'alignement ancien. Les façades pré-

sentent un fruit (n° 3 édifice référencé in J.-P. Babelon, Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII, édition Hazan,1991). ».

PRÉSENTATION

La maison du n° 3, rue de la Huchette, édifiée au XVII^e siècle, a été démolie au printemps 2016 à la suite d'un incendie qui a consumé tous les planchers d'étage. Construit en pans de bois et maçonnerie enduite sur 6 niveaux surmontés d'un comble, l'immeuble semble reproduire le modèle à travée unique proposé par Pierre Le Muet pour les parcelles étroites et profondes.

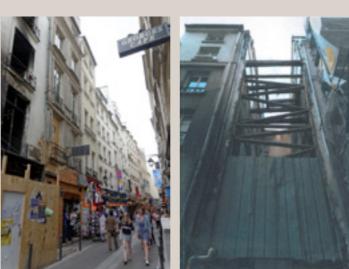
La reconstruction proposée se ferait « à l'identique » de l'ancien immeuble. Le projet reprend la volumétrie

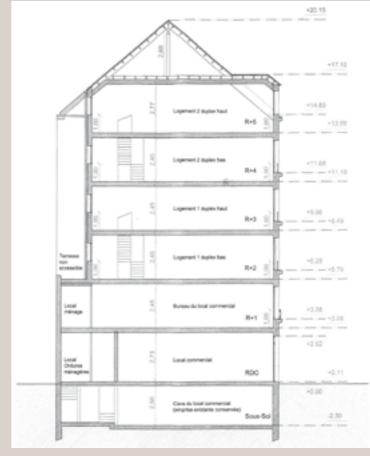


Coupes longitudinales et élévation de la façade sur rue, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Félix Lévêque et Julien Clément, architectes).



Extrait du P.L.U.





Ci-contre, à gauche : vue partielle de l'immeuble en avril 2015 (à l'extrême gauche de la photo).

Ci-contre, à droite : vue de l'immeuble en mai 2016 (© Croué & Landaz architectes).

Ci-dessus : coupe longitudinale, état projeté (© Laurence Mathez architecte).

du bâtiment sinistré et ses caractéristiques principales (présence d'une courette à l'arrière, au R+1, permettant d'éclairer et de ventiler les paliers). La toiture à deux pans, couverte en zinc, comprend un chien assis au R+5 sur la rue de la Huchette et le nouveau bâtiment conserve les éléments épargnés par l'incendie (plancher du rez-dechaussée, cave et son accès par un escalier situé en fond de parcelle).

DISCUSSION

Les membres se félicitent que le projet envisagé se montre aussi fidèle et respectueux de la volumétrie de l'ancien bâtiment et prennent acte de cette reconstruction.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

BIBLIOGRAPHIE

- Jean-Pierre Babelon, *Demeures parisiennes sous Henri IV* et Louis XIII, [Paris], Hazan, 1991.

Tellura an along Excellulations of agreement first (Mr. 1907 for 1907) Figure on book principles for large principles or along principles Figure or along p

Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Laurence Mathez architecte).

Vue d'insertion du projet depuis la rue (© Laurence Mathey archi-

Vue d'insertion du projet depuis la rue (© Laurence Mathez architecte).

9, RUE GRÉGOIRE DE TOURS (06^e ARR.)

SIGNALEMENT

Travaux effectués sans autorisation

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Dans son état actuel maison du XVIIe siècle présentant une façade composée de deux travées cantonnées de refends et de quatre étages carrés. Les baies portent des appuis de fenêtre en fer forgé. Fruit manifeste. Maison faisant partie d'une série cohérente. ».

PRÉSENTATION

La rue Grégoire de Tours était au Moyen-Âge un chemin dépendant de la censive de Saint-Germain-des-Prés, situé au pied de l'enceinte de Philippe Auguste. Raoul d'Aubusson, maître à l'Université de Paris et bienfaiteur de l'institution, acquiert là, en 1254, plusieurs terrains et fait construire à proximité une place qui prend son nom. Il permet aussi le

lotissement progressif de l'ancien chemin qui, rapidement, est dénommé rue de l'Escorcherie en raison de la présence d'étals de bouchers. Le 9, rue Grégoire de Tours a été très certainement édifié au XVIIe siècle, comme l'indique la motivation de sa protection. Sa façade, qui présente un fruit important, comprend trois travées sur rue et quatre étages sur rez-de-chaussée coiffés d'un niveau de combles. Son affectation en hôtel – meublé puis, de tourisme – est attesté depuis le XIXe siècle. Dans les années 1960 et 1980, l'insalubrité et l'inhabitabilité des combles ont conduit différents propriétaires à réaliser quelques travaux d'amélioration (créations d'ouvertures, suppression de couloirs, etc.).

En avril 2015, une déclaration préalable a été déposée pour une modification de la devanture de l'hôtel et une réfection



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la couverture côté rue Grégoire de Tours (© Olivier Lefrançois architecte).



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue Grégoire de Tours.

26 COMMISSION DU VIEUX PARIS — SÉRNCE PLÉNIÈRE DU 31/05/2018

des combles, qui n'ont pas attiré l'attention de la CVP et ont été autorisées. Les travaux ont été, dans les faits, beaucoup plus conséquents : les intérieurs ont été refaits à neuf, la climatisation a été installée à tous les niveaux, un ascenseur a été construit et la cave, anciennement voûtée, a été redressée et réaménagée pour y installer les cuisines de l'hôtel. La toiture a fait l'objet d'une reprise complète, ce qui a vraisemblablement conduit à la démolition d'éléments de charpente. Le profil du comble a été redressé et deux chiens assis ont été remplacés par des fenêtres de toits.

En septembre 2015, une seconde déclaration préalable en régularisation a été déposée. L'importance des travaux effectués sans autorisation (changement d'éléments de charpente, dimensions des fenêtres plus grandes que prévu, émergence en toiture de l'édicule de l'ascenseur) ont conduit la direction de l'urbanisme à ne pas donner suite.

Un nouveau maître d'œuvre a été sollicité par la maîtrise d'ouvrage pour sortir de cette impasse. Il propose quelques améliorations qui consisteraient à reprendre très légèrement le dessin du premier niveau de comble pour l'aligner sur le second, et à rétablir l'emploi de tuiles pour le premier et de zinc pour le second.

DISCUSSION

Les membres s'accordent à reconnaître l'amélioration apportée par le nouveau projet, qui tend à se rapprocher de l'état d'origine de la toiture.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de modification du profil d'un comble d'un immeuble PVP précédemment transformé sans autorisation.

La Commission jugeant la nouvelle proposition de meilleure qualité que l'existant ne s'oppose pas à sa mise en œuvre.

SOURCES

- Archives de Paris : 3589W 1073 ; D¹P⁴ 511 ; DQ¹⁸ 1300.

[11, RUE DE MILAN (09 ARR.)]

SIGNALEMENT

Travaux effectués sans autorisation

Pétitionnaire : Mme PEREIRA Virginie

SAS LUSO DECOR

DP 075 109 18 V 0022

Dossier déposé le 17/01/2018.

Fin du délai d'instruction : 26/03/2018.

« Ravalement des façades avant et arrière du bâtiment sur cour et des façades sur la courette. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Hôtel de Waresquiel construit par l'architecte Mortier sous le Second Empire. En 1861 l'hôtel de Waresquiel est occupé par sa propriétaire la vicomtesse de Waresquiel puis par la comtesse Le Hon et le prince Poniatowski. Aujourd'hui

il abrite les locaux de « La vie du rail ». Situé entre cour et jardin il est de style Second Empire. La façade en pierre de taille est ornée d'armoiries soutenues par un lion et un ours. Les éléments pittoresques abondent : verrière et marquise enfants et guirlandes sculptées. La décoration intérieure est d'une grande richesse : deux grandes colonnes d'ordre ionique à chapiteaux dorés dans le vestibule salon de réception néo-Louis XV (sur les plafonds les murs les vantaux de portes des décorations fleuries et des amours émergent des dorures). Le porche d'accès est rythmé par des colonnes et des pilastres cannelés aux chapiteaux corinthiens est par des médaillons entourés de guirlandes fleuries. Sur rue les trois fenêtres centrales du bel étage sont mises en valeur



Coupe du bâtiment, états actuel (à gauche) et projeté (à droite) (© Olivier Lefrançois architecte).



Coupe du bâtiment, états actuel (à gauche) et projeté (à droite) (© Olivier Lefrançois architecte).



Vue de la couverture, état avant 2015 (© Olivier Lefrançois architecte).



Vue projetée de la couverture (© Olivier Lefrançois architecte).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la cour.



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue de Milan.

par des frontons curvilignes le balcon aux ferronneries très travaillées et les mascarons des linteaux et des consoles. ».

PRÉSENTATION

Le n° 11 rue de Milan, qui comprend deux corps de bâtiment, a été construit en 1861 par l'architecte François-Athanase Mortier (1808-1891) pour le vicomte Charles-François Joseph de Waresquiel, ancien directeur des postes de Lille, décédé en 1857. Sa veuve fut la première occupante de l'hôtel construit en retrait, entre cour et jardin, et qui fut relié à l'immeuble de rapport établi sur rue par une aile présentant des remises au rez-de-chaussée. Mortier, membre à partir de 1847 de la Société centrale des architectes français et principalement connu pour avoir été chargé de la reconstruction du Palais de la Légion d'honneur incendié sous la Commune où il a respecté le projet d'origine de Pierre Rousseau, a également construit, dans un style éclectique, un certain nombre

de maisons et d'hôtels particuliers à Paris et en province (Angers). Celui de la rue de Milan, qui est protégé Ville de Paris, se remarque principalement par la qualité de son second œuvre qui a été partiellement conservé (séquence d'entrée et salons néo-Louis XV du rez-de-chaussée pour les moulures de plafond et certaines boiseries ou panneaux de portes).

L'hôtel et le rez-de-chaussée de l'aile sur cour ainsi que le sous-sol de celle-ci ont été acquis par un promoteur privé qui, titulaire d'une seule autorisation de ravalement des façades, a entrepris une rénovation complète des bâtiments, de leurs sous-sols et du jardin arrière pour y créer des bureaux « de grand standing » avec leurs annexes. Parmi les travaux déjà réalisés, il a été constaté, lors d'une visite conduite par la direction de l'urbanisme, que des parties structurelles de l'hôtel avaient été démolies ou modifiées. C'est le cas en particulier au rez-de-chaussée, où les planchers d'origine de deux des salons ont disparu ainsi qu'au sous-sol, où des murs et des poteaux

porteurs ont été déposés. Le jardin a été par ailleurs décaissé d'un niveau entraînant la démolition des escaliers latéraux qui le reliaient au rez-de-chaussée de l'hôtel. Dans les étages, où la cage de l'escalier principal semble avoir été remaniée, les pièces ont été décloisonnées et les huisseries déposées afin de créer des plateaux de travail et des espaces de circulation entièrement ouverts.

DISCUSSION

Les membres s'indignent de ces travaux et demandent la restitution des éléments qui ont été détruits (planchers et décors). L'un d'eux estime que ce cas doit avoir valeur d'exemple, en raison des travaux entrepris et de la qualité du bâtiment.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance des travaux exécutés sans

autorisation dans un ancien hôtel particulier construit sous le Second-Empire.

La Commission constatant la perte patrimoniale subie par l'hôtel en raison des travaux effectués, s'oppose à leur régularisation et demande la restitution de l'état antérieur pour ce qui concerne le jardin, le sous-sol de l'hôtel et les planchers de deux des salons du rez-dechaussée.

SOURCES

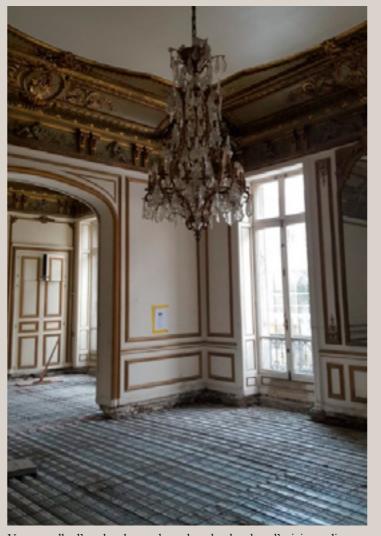
- Archives de Paris : 3589W 1550 ; D^1P^4 733 ; DQ^{18} 580 ; DQ^{18} 1395.
- Archives nationales : F 31/47/96.



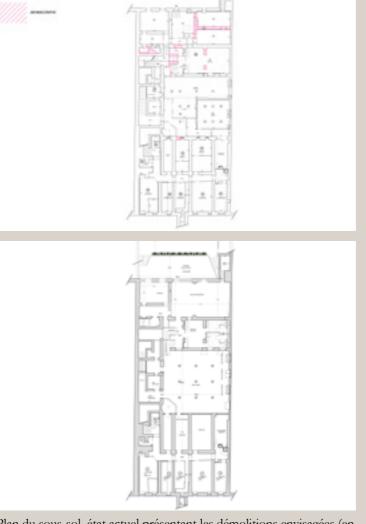
Vue actuelle du jardin décaissé d'un niveau.



Vue actuelle du sous-sol.



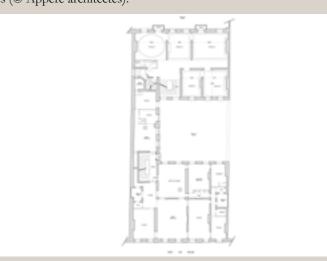
Vue actuelle d'un des deux salons dont le plancher d'origine a disparu.



Plan du sous-sol, état actuel présentant les démolitions envisagées (en haut) et état projeté (en bas) (© Appere architectes).



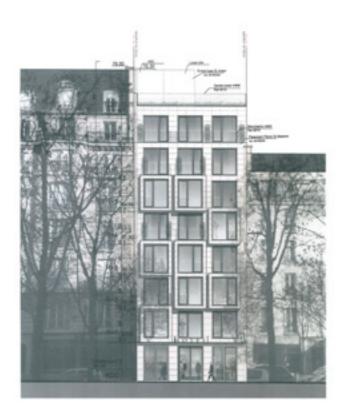
Plan du rez-de-chaussée, état actuel présentant les démolitions envisagées (© Appere architectes).



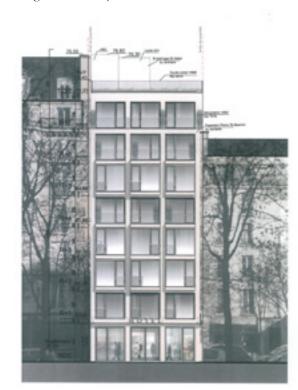
Plan du premier étage, état projeté (© Appere architectes).

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE VŒU

10, AVENUE DU BEL-AIR (12^E ARR.)



Élévation de la façade sur rue, projet présenté en octobre 2017 (© Maidenberg Architecture)



Élévation de la façade sur rue, nouveau projet (© Maidenberg Architecture)

Pétitionnaire : Mme MOUTON - BABOZ Angélique

SCICLACLE

PC 075 112 17 V 0039

Dossier déposé le 03/08/2017.

Fin du délai d'instruction le 12/08/2018.

«Construction d'un bâtiment de 7 étages sur deux niveaux de soussol, avec édicule technique sur la toiture-terrasse en R+8, à usage d'hôtel de tourisme de 38 chambres, sur rue et cour partiellement plantée, après démolition totale de l'hôtel existant avec abattage d'un arbre et suppression de la jardinière maçonnée sur le trottoir. SHON supprimée: 604 m²; SHON créée: 1190 m²; surface du ter-

Antériorité:

rain: 191 m2. »

- Séance du 22 mars 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un hôtel de tourisme de trois étages qui serait reconstruit à plein gabarit et atteindrait la hauteur de l'immeuble de gauche haut de sept étages

La commission ne s'oppose pas à cette démolition mais demande que le nouveau bâtiment règle sa hauteur plutôt sur celui de droite, plus bas de deux niveaux, afin de maintenir une hauteur d'alignement, le long de la voie, proche du paysage d'origine. »

- Séance du 19 octobre 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de reconstruction d'un hôtel de tourisme.

La nouvelle proposition ne tenant pas compte de la demande de la Commission qui souhaitait que la nouvelle construction règle sa hauteur sur l'immeuble voisin de droite afin de maintenir, le long de la voie, une hauteur d'alignement proche du paysage d'origine, le vœu pris dans la séance du 22 mars 2017 est renouvelé. »

Résolution : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de reconstruction d'un hôtel de tourisme.

La Commission, qui demandait que la nouvelle construction règle sa hauteur sur l'immeuble voisin de droite, n'ayant pas été entendue, le vœu est renouvelé. »

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Valérie Alonzo, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Claire Germain, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Véronique Milande, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole
Daniel Imbert
Sébastien Lailler
Diego Maddalena
Monica Marchese
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre Christian Rapa Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris Direction des Affaires culturelles Mairie de Paris

32 COMMISSION DU VIEUX PARIS — SÉANCE PLÉNIÈRE DU 31/05/2018